

Opération "Plans Lumière"

La lumière est une composante importante de l'espace public qui permet de révéler la richesse du patrimoine, d'améliorer le cadre de vie des citoyens, de sécuriser les quartiers et de leur donner une identité. La lumière contribue à créer une nouvelle image de l'espace urbain et rural et participe à son développement tant au niveau touristique que social.

L'objectif du "Plan lumière" est de développer une réflexion sur la manière de mieux éclairer. Il devra concilier un éclairage sécuritaire et fonctionnel avec une mise en lumière, ainsi qu'avec les aspects d'animation et de valorisation du patrimoine monumental, historique et naturel.

Une approche méthodologique pour un éclairage de qualité

- **Huit villes et communes pilotes**

Anthignes, Charleroi, Couvin, Liège, Manage, Soignies, ainsi que Mozet (Gesves) et Sohier (Wellin) qui figurent parmi les "Plus beaux villages de Wallonie" ont été choisis pour réaliser une étude et concrétiser un projet d'éclairage sur leur territoire.

Un budget spécifique de 1,5 millions d'euros a été dégagé. Les projets pilotes sont subsidiés à concurrence de 80% des investissements réalisés (étude et réalisation).

Les études ont débuté durant l'été 2005. Elles déboucheront sur la réalisation d'un projet innovant qui devra être finalisé pour fin mai 2006. Les projets pilotes feront ensuite l'objet d'une évaluation (fin mars 2007).

Le "Plan lumière" servira de fil conducteur auquel les aménagements futurs devront se référer tout en tenant compte des progrès techniques qui ne manqueront pas d'apparaître entre la conception du plan et sa réalisation finale.

- **Evaluation technique**

Une évaluation technique sur les performances photométriques et socio-économiques de l'éclairage sera réalisée sur une dizaine de sites présentant un environnement différent (place rurale, urbaine, cheminement piéton, route)

- **Actualisation du cahier des charges type de la Région wallonne**

Les résultats obtenus, associés aux données fournies par les projets pilotes seront utilisés pour actualiser le Cahier des Charges type de la Région wallonne (CCT210v2000) et rédiger des amendements au code de bonnes pratiques en matière d'éclairage public.

Personnes de contact :

Direction générale des Pouvoirs locaux, Division des IRS, Direction Contrôle et Etudes

Ir. Agnès CALBERG, tél. 081 32 36 17, courriel : a.calberg@mrw.wallonie.be

Isabelle DULLAERT, tél. 081 32 36 43, courriel : i.dullaert@mrw.wallonie.be